



INTERVIEW MASTER

La Corpo vous présente son interview avec le directeur du Master Droit des collectivités territoriales, parcours Juriste conseil des collectivités territoriales.



M. LE DIRECTEUR
GILLES J. GUGLIELMI

Pourriez-vous brièvement nous expliquer la particularité du parcours juriste conseil des collectivités territoriales ? Qu'est-ce qui le différencie de l'autre parcours proposé ?

Il existe deux parcours au sein du Master droit des collectivités territoriales. Bien que la première année soit en commun pour les deux parcours, les enseignements diffèrent dès la seconde année. D'un côté, il y a le parcours recherche. De l'autre, le parcours juriste conseil des collectivités territoriales.

La particularité du parcours juriste conseil des collectivités territoriales est que ce dernier peut être réalisé en apprentissage. C'est donc à la fois un parcours généraliste – puisque les enseignements portent de manière générale sur les problèmes de droit public auxquels sont confrontées les collectivités territoriales – mais aussi professionnalisant. L'apprentissage n'est pas obligatoire mais au vu des avantages que cela confère, il est choisi chaque année par l'ensemble des étudiants. De plus, les enseignements peuvent aussi bien être très académiques que très techniques grâce à l'intervention d'experts extérieurs.

La formation jouit aussi d'un important réseau d'anciens, réseau marqué par son activité et sa diversité.

Le master étant réalisé en apprentissage, comment cela est-il organisé concrètement ? De plus, à quel type de charge de travail faut-il s'attendre ?

Le master étant réalisé en apprentissage, le volume horaire est très important. La semaine est divisée entre du temps en apprentissage (du lundi au mercredi) et du temps académique (le reste de la semaine).

Mais il ne faut pas s'arrêter au volume horaire puisqu'en réalité il existe de multiples arguments en faveur de l'apprentissage. Tout d'abord, cela permet de développer des compétences. Ensuite, cela offre aux étudiants une entrée encadrée sur le marché du travail. Enfin, cela permet de créer un réseau pour la suite de sa carrière. En effet, la réalisation d'un apprentissage ne cristallise pas une carrière, bien au contraire.

La réalisation de cet apprentissage est encadrée afin d'assurer un bon déroulement pour les étudiants. De la même façon, les remontées permettent aussi en amont d'adapter les maquettes afin de mieux les adapter aux enjeux rencontrés par les collectivités territoriales.

Votre Master est ouvert aux étudiants de L3 de droit. Le fait d'avoir pris une spécialisation droit privé est-il incompatible avec la candidature ?

Le fait d'avoir pris une spécialisation droit privé en L3 n'est pas en soi incompatible avec la candidature. Néanmoins, il faut que l'étudiant démontre une réelle appétence, même une vocation pour les métiers portant sur les problèmes auxquels font face les collectivités territoriales. Autrement dit, l'étudiant doit avoir envie de régler des problèmes concrets.



J'ai vu sur le site qu'il était possible d'intégrer le cursus en M2. Est-il possible d'envisager un changement de parcours ?

En principe, le choix du parcours se fait dès la sélection en master à savoir dès la L3. Cependant, au cas par cas, certaines modifications peuvent être faites dans la mesure du réalisable. Il faut entendre par là qu'il faut que le projet proposé par l'élève soit réalisable puisque l'important reste la réussite de l'étudiant.

Quelles sont les qualités et compétences requises pour accéder à votre master et ensuite avoir toutes les chances de réussir ?

Outre le fait de s'investir dans son apprentissage, il est important de ne pas négliger les enseignements académiques. En effet, les épreuves (2 écrits, 1 oral, 1 soutenance) sont des épreuves générales qui reprennent plusieurs enseignements du diplôme.

Quelles sont les voies empruntées généralement par les étudiants à la suite du master ?

La formation restant en soi une formation assez généraliste, elle emmène à des métiers très variés. Statistiquement, environ 50% de la promotion va travailler au sein des organismes des collectivités territoriales, environ 25% se dirige vers le conseil et le reste se partage entre le lobbying ou les entreprises privées (toujours en lien avec les collectivités territoriales).

Ce partage se retrouve aussi dans les choix de lieu d'apprentissage.

Les collectivités territoriales étant un secteur qui recrute, 100% des étudiants trouvent un travail après l'obtention de leur diplôme.

Néanmoins, certains restent dans le domaine académique afin de préparer des concours comme l'INET. Ils sont cependant assez peu à adopter cette voie.

Y a-t-il certains pré-requis spécifiques pour intégrer le Master ?

L'une des choses les plus importantes est l'intérêt que porte l'étudiant pour les problèmes concrets rencontrés par les collectivités territoriales. Ce Master n'est pas un master qui doit être par dépit. Au contraire, il faut témoigner d'une réelle vocation pour les problématiques posées de nos jours aux collectivités territoriales.

Afin d'être en capacité d'y répondre, l'étudiant doit être un bon juriste. Il ne faut pas entendre par là que l'étudiant doit connaître tout le droit, mais il doit être suffisamment qualifié pour pouvoir utiliser le droit comme une ressource afin de répondre aux grandes problématiques posées aux collectivités.

Dans le même esprit, il doit avoir une personnalité apte au travail de groupe, y compris en petit groupe. En effet, le travail dans les collectivités est souvent en groupe. C'est pourquoi nombre de travaux académiques sont à réaliser en groupe.



Avez-vous des conseils pour les étudiants qui voudraient intégrer votre master ?

De manière très générale, il faut soigner son CV et sa lettre de motivation car ce sont des objets déterminants durant la sélection.

Ensuite, il est important que l'étudiant se soit, avant même l'entrée en master, familiarisé avec les grands enjeux soulevés auprès des collectivités territoriales.

Cela peut passer par un stage dans une collectivité ou dans une entreprise au service d'une collectivité. Ce stage peut aussi être une bonne opportunité pour commencer à se créer des contacts en vue de l'apprentissage.

Mais cela peut aussi passer par la lecture y compris de journaux locaux pour s'informer sur les actualités auxquelles les collectivités font face.

En d'autres termes, il faut être passionné et ne pas hésiter à creuser.

Enfin, il ne faut pas hésiter à contacter les étudiants de M1 ou M2. Ces derniers pourront aider les étudiants dans leurs choix en leur transmettant des informations cruciales. De la même façon, il ne faut pas hésiter à venir lors des journées dédiées au Master. Cela est même vivement recommandé.

La Corpo Assas remercie Monsieur le directeur Gilles J. GUGLIELMI de nous avoir accordé cette interview !

